

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

Mémoire

Au sujet du projet d'implantation d'un parc d'éoliennes dans la région de  
l'Érable

par

Le Manoir l'Irlande

Irlande, Qc

représenté par

Florian Fortin

Le 15 Décembre 2009

## **Mémoire au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement**

### **Au sujet du projet d'implantation d'un parc d'éoliennes dans la région de l'Érable**

Monsieur le président,

Considérant :

- que le promoteur, les Éoliennes de l'Érable, que la MRC de l'Érable et que le CLD de l'Érable affirment, dans leur promotion et leurs interventions, que le projet d'implantation du parc d'éoliennes de l'Érable aurait des retombées positives sur l'industrie récréotouristique de la région,
- une question que j'ai posée lors de la deuxième phase des audiences publiques, le 12 novembre dernier, à savoir :

Q-1- « Le promoteur et les organismes politiques et de services concernés peuvent-ils nous montrer quelles études de marché ou quelles études concernant les sites historiques régionaux ont été

faites pour mener à de telles affirmations de retombées positives ?

Et,

Quels sont les personnes, les organismes ou les commerces locaux ou régionaux qui ont été consultés pour leur donner un tel avis sur la question récréotouristique ?

Et,

Quelles sont ces retombées positives appréhendées ? »

- Que la réponse fournie par M. Jean-Yelle a démontré une absence totale d'étude de marché dans la région pour soutenir les prétentions des promoteurs et des organismes politiques et je cite M. Jean-Yelle :

« La première source d'information, monsieur le Président, sur laquelle on se base, c'est encore une fois l'expérience qu'on a à l'étranger sur les anciens parcs, le parc au Brésil par exemple, ou les parcs en Espagne. C'est le genre d'élément récréotouristique que le promoteur va s'engager à aider et à promouvoir.

Donc la première source donc (dixit) sur laquelle on se base pour définir qu'on croit bel et bien qu'il va y avoir un impact touristique bénéfique, suite à la création du parc, et qu'on va travailler en ce sens pour s'assurer que ça sera bel et bien le cas, je reviendrai pas sur l'Étoile de L'Érable, etc.».

- M. Demers, le représentant de SNC-Lavalin qui a mené l'étude d'impact, nous a démontré pour sa part qu'il se basait sur d'autres expériences extérieures pour soutenir les prétentions des promoteurs :

**PAR M. ROBERT DEMERS :** « Juste pour rajouter un petit point rapidement, c'est que c'est basé aussi sur l'expérience au Québec. Actuellement, il y a quand même pas mal de parcs éoliens qui sont existants, surtout dans le secteur de la Gaspésie, et règle générale, il y a eu des sondages qui ont été faits après

projet et au niveau du tourisme, ça n'a pas causé de problèmes, comme je l'ai abordé hier.

Et de plus, dans plusieurs de ces localités-là, il y a même une petite industrie, parce qu'il faut penser qu'on diversifie l'offre par la présence d'éoliennes possiblement, il y a plusieurs petites industries qui se sont liées à faire des visites touristiques.

Je vous parlais de Murdochville, c'est le cas à Cap-Chat aussi, et c'est le cas aussi à Saint-Ulric dans le secteur de Matane où il y a des emplois qui ont été créés spécifiquement pour visiter ces parcs-là. »

- La conclusion du président a été claire :

**PAR LE PRÉSIDENT:** « Et si je comprends bien, *il y a pas d'étude de marché spécifique* comme monsieur Fortin faisait allusion, la source d'information sont les sources que vous nous avez mentionnées, OK.

- En sous-question, j'ai tenté de savoir dans quelle mesure des organismes régionaux comme *La Corporation des Chemins Craig et Gosford* ou *Sur le Chemin des Artisans* avaient été consultés :

« Considérant entre autres les efforts déployés depuis plus de dix ans par divers intervenants du domaine culturel et touristique pour la mise en valeur des Chemins Craig et Gosford (la première route reliant Québec et Boston et datant de deux siècles déjà) afin d'attirer les touristes dans la région, (touristes venant en bonne partie des états de la Nouvelle-Angleterre et de tout le Québec) « .

- Considérant la réponse que le porte-parole du promoteur, M. Jean-Yelle, et M. Demers ont faite à ma question, ces organismes ont été totalement ignorés, tout au plus ont-ils été mentionnés dans l'étude d'impact, mais jamais consultés :

« Je pense pas que ce soit un organisme qu'on ait consulté, non.  
**PAR LA COMMISSAIRE:** Est-ce que le promoteur a rencontré l'Association du Chemin des Artisans?

**PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Monsieur Demers, avez-vous quelque chose à dire?

**PAR M. ROBERT DEMERS:** Ce que je peux dire là-dessus, c'est qu'on a eu de l'information effectivement sur ces éléments-là. Ils sont décrits à l'intérieur de l'étude d'impact.

**PAR LA COMMISSAIRE:** Oui, mais est-ce que vous avez rencontré les associations, parce que ça se limite à une description?

**PAR M. ROBERT DEMERS :** Non. »

Nous pouvons conclure ainsi ce préambule :

- que le promoteur et les organismes qui le soutiennent n'ont aucune vision récréotouristique pour la région de l'Érable alors qu'ils essaient de faire croire que la présence d'un parc éolien comme celui projeté pourrait avoir des retombées positives sur cette industrie sans avoir eu la décence de consulter les représentants locaux de cette industrie ;
- que si le promoteur et les organismes qui le soutiennent se hasardent à affirmer qu'un parc éolien peut devenir une attraction touristique importante pour notre région, notre industrie, les organismes comme la Corporation des Chemins Craig et Gosford ou sur le Chemin des Artisans, les entreprises d'hébergement touristiques, les artisans, les bénévoles qui assurent la gestion et le fonctionnement de ces organismes et les propriétaires de Gîtes en pensent tout autrement.
- Que les arguments du promoteur et des organismes politiques qui le soutiennent sont dénués de fondements et ne reposent sur aucune réalité locale ou régionale.

Nous nous permettrons d'informer brièvement la Commission de quelques éléments qui guident nos actions et qui motivent nos efforts pour attirer et pour garder les touristes dans notre région.

Déjà que notre secteur doit subir les effets du discours négatif fait à la grandeur du monde concernant l'industrie de l'amiante exploitée dans la région voisine de Thedford Mines, plusieurs municipalités, des sites

historiques et des gîtes touristiques ont participé à la création de la Corporation des Chemins Craig et Gosford qui se décrit comme suit sur son site Internet :

## *Qui nous sommes*

« La Corporation des chemins Craig et Gosford a été fondée en octobre 2000 suite à la mise en valeur du Circuit de découverte des chemins Craig et Gosford.

À l'origine, ce circuit touristique de plus de 50 kilomètres inauguré en septembre 1999 concernait quatre municipalités (St-Jacques-de-Leeds, St-Jean-de-Brébeuf, Irlande et St-Julien). Aujourd'hui, il en regroupe 12.

Ce projet de mise en valeur des chemins Craig et Gosford consiste en l'aménagement d'infrastructures (aires de repos, haltes, belvédère), de panneaux d'interprétation historique et en la restauration de certains sites patrimoniaux. Il s'est effectué dans le cadre du programme de mise en valeur de l'environnement (PMVI) de la société Hydro-Québec en marge des travaux de la ligne Des-Cantons-Lévis et du poste Appalaches avec un investissement initial de 327 000\$.

Depuis, la Corporation a invité les municipalités de l'Érable et Lotbinière touchées par l'une ou l'autre de ces deux routes à adhérer au circuit. Son parcours de près de 200 km traverse désormais deux régions administratives (Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec) et couvre trois MRC (Érable, Appalaches et Lotbinière).

Plusieurs panneaux de signalisation routière à l'effigie de la corporation (une diligence) balisent le circuit.

---

## **Mandat**

Les objectifs premiers de la corporation sont de :

- mettre en valeur l'histoire et le patrimoine religieux des vieux axes routiers Craig et Gosford;

- développer et promouvoir le « Circuit de découverte des chemins Craig et Gosford » par différentes activités locales et régionales;
- favoriser la concertation entre les différentes municipalités et organisations ayant comme intérêt et attrait les chemins Craig et Gosford;
- faire reconnaître l'unicité et le caractère historique national des chemins Craig et Gosford; »

Depuis une dizaine d'années, le Manoir d'Irlande participe activement à cet effort de promotion des attractions naturelles et patrimoniales de la région et nous considérons que l'implantation d'un parc d'éoliennes ne correspond en rien à une attraction complémentaire à celles que nous cherchons à présenter aux touristes.

Hydro-Québec, partenaire d'affaires du promoteur, a paradoxalement participé financièrement à la mise en place, au développement et à la promotion du réseau de ces attraits touristiques et patrimoniaux afin de compenser pour la dégradation du paysage créée par l'implantation de sa ligne à haute tension sur le territoire. C'est sûrement un geste de reconnaissance, de sa part, que la présence de pylônes et de lignes détruisent l'harmonie visuelle du paysage.

Comment cette entreprise publique peut-elle appuyer aujourd'hui et même solliciter l'installation d'un parc éolien au beau milieu d'une zone qu'elle cherche à mettre en valeur ? Le territoire du Québec serait-il à ce point rétréci que l'on ne puisse trouver d'autres endroits pour afficher ses intentions □vertes□ ? Le vent ne soufflerait-il que pour l'Érable?

Combien de centaines de milliers de dollars devrait verser Hydro-Québec à des organismes régionaux pour faire oublier cette nouvelle destruction du paysage régional ?

Les dollars ne règlent sûrement pas tout puisque nous devons expliquer continuellement aux touristes de passage comment la population locale a pu accepter une telle détérioration de cet attrait patrimonial par le passage d'une telle ligne.

Plusieurs gîtes touristiques de la région, comme nous, avons écrit au Maire de Saint-Ferdinand pour lui faire part de notre désapprobation de ce projet mais nous n'avons même pas eu un accusé réception à nos lettres, ce qui démontre une volonté flagrante de sa part d'ignorer les points de vue de notre industrie touristique.

Le Chemin des Artisans, qui soutient les efforts d'une quarantaine d'artisans de la région, sert à promouvoir leurs produits auprès de la clientèle touristique ; l'organisme se voit totalement ignoré dans ce projet. D'abord il n'a pas été consulté et de plus, sa principale activité annuelle, l'exposition des travaux des artisans, serait complètement perturbée par le projet. En effet la tenue de cette tournée des lieux d'exposition des œuvres des artisans se tient spécifiquement à la fin de septembre pour permettre aux touristes de venir contempler les magnifiques couleurs d'automne dans le paysage appalachien ; hors une bonne partie de ce Chemin des Artisans se trouve sur le territoire concerné par le projet éolien et devrait en subir les inconvénients.

Voir la présentation du chemin des Artisans sur son site Internet :

### **Historique et mission**

« Notre mission est d'offrir une activité gratuite, ouverte autant à la famille qu'au grand public, ainsi que de faire découvrir des gens talentueux qui perpétuent la culture des métiers d'art qui est en grande partie, la base de notre patrimoine. De plus, nous souhaitons amener les gens à sortir des villes, à s'ouvrir à la beauté de notre campagne avec ses panoramas uniques et exceptionnels tout en visitant des sites pittoresques accueillant nos artistes/artisans. »

Le Manoir d'Irlande contribue annuellement au succès de cet événement et j'y participe personnellement en tant qu'artisan. Comme mes collègues créateurs, je subis l'affront que l'on nous fait, de nous ignorer d'abord, et de vouloir nous amputer d'une partie de notre décor naturel ensuite; pourtant nos œuvres mériteraient davantage d'être mises en valeur par les deniers publics que les structures métalliques des éoliennes que le promoteur et les



organismes qui le soutiennent veulent montrer à nos clientèles chèrement acquises.

\*\*\*

En conséquence, plaise à la Commission :

- de recevoir notre désapprobation du projet du parc éolien de la région de l'Érable ;
- de considérer l'absence de consultation des organismes et des entreprises du domaine récréotouristique comme une ignorance totale de la réalité touristique de la région ;
- de considérer les prétentions du promoteur et des organismes qui les soutiennent comme de la fausse représentation quand ils voient le développement d'un parc éolien comme un apport positif au développement récréotouristique de la région ;
- d'inviter les protagonistes du projet à installer leurs machines à discorde en dehors de toute zone habitée ;
- de considérer la vitalité culturelle de la région comme prépondérante à toute exploitation industrielle ;
- d'émettre un avis à la Ministre à l'effet que le présent projet d'éoliennes dans la région de l'érable est mal préparé, non désiré par la population, non avvenu dans sa forme et dans ses effets, et de là non recevable socialement.

Le Manoir d'Irlande

Par Florian Fortin